

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Commission des Affaires intérieures

Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2026

Ordre du jour :

1. Participation du Luxembourg à la mission de partenariat de l'UE en Moldavie (EUPM Moldova)
2. Présentation du bilan des missions civiles européennes avec participation luxembourgeoise
3. Participation du Luxembourg à la mission d'observation électorale de l'OSCE en Arménie (élections parlementaires du 7 juin 2026)
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, Mme Sam Tanson, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. Dan Biancalana, M. Emile Eicher, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Paulette Lenert remplaçant Mme Taina Bofferding, M. Marc Lies, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Ben Polidori remplaçant Mme Liz Braz, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Madame Véronique Dockendorf, M. Gilles Bauer, Mme Anika Brück, Mme Daniela Holderer, Mme Lisa Brouxel, Direction des Affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Lynn Scheibel, Police Grand-Ducale

Mme Nathalie Medernach, Ministère des Affaires intérieures

Excusés : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Alexandra Schoos, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires

étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Luc Emering, M. Tom Weidig, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

1. **Participation du Luxembourg à la mission de partenariat de l'UE en Moldavie (EUPM Moldova)**

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le point sur l'ordre du jour.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur indique qu'un règlement grand-ducal est nécessaire en vertu de la loi sur les opérations pour le maintien de la paix (ci-après « loi OMP »)¹ pour autoriser une participation luxembourgeoise à cette mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (ci-après « EUPM Moldova »). La participation luxembourgeoise se déclinerait sous deux formes, à savoir, d'une part, l'envoi de policiers luxembourgeois et, d'autre part, le détachement d'un expert en cybersécurité du Haut-Commissariat à la protection nationale (ci-après « HCPN »), relevant de la compétence du ministère d'État. Elle précise que le règlement grand-ducal aurait une durée de vie correspondant à celle du mandat de la mission.

Une représentante de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur précise qu'un expert du ministère d'État a postulé à l'EUPM Moldova en vue d'un détachement d'une durée de trois mois. Elle indique qu'il s'agit de l'une des 12 missions civiles européennes menées dans le cadre de la Politique de sécurité et de défense commune. Lancée en avril 2023, la mission a vu son mandat prolongé en 2025 jusqu'au 31 mai 2027. Elle a pour objectif de renforcer les structures de gestion de crise, d'améliorer la

¹ Mémorial A n°416 de 2021, *Loi du 2 juin 2021 portant modification : 1° de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales ; 2° de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire ; 3° de la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires*, URL : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/06/02/a416/jo>.

résilience face aux menaces hybrides et de lutter contre la désinformation, la manipulation et l'ingérence étrangère.

La représentante souligne que les cyberattaques s'intensifient en Moldavie, mettant en péril la stabilité des institutions étatiques et des processus démocratiques. L'EUPM Moldova nécessite une aide ponctuelle pour répondre à ces besoins, la demande portant sur une expertise très spécialisée. Elle relève que le Luxembourg n'a pas participé à cette mission jusqu'à présent, ce qui s'explique par le caractère récent de celle-ci.

Elle fait valoir que la participation luxembourgeoise s'inscrit dans un esprit de solidarité européenne envers la sécurité régionale et contribue à la visibilité du pays tout en apportant une aide concrète à la Moldavie. Sur le plan national, cette participation permet également d'améliorer les compétences luxembourgeoises en matière de cybersécurité.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur ajoute que le détachement est prévu pour le mois de mai 2026, ce qui justifie le recours à la procédure d'urgence. Elle note toutefois que, compte tenu l'incident survenu au Centre des technologies de l'information de l'État (ci-après « CTIE »), la situation reste à évaluer.

Elle rappelle que la Moldavie constitue une priorité pour le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'ingérence étrangère, et relève que la bonne gestion des élections moldaves a été rendue possible malgré une pression étrangère considérable.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) indique qu'une délégation de la commission a été invitée à effectuer une visite de travail en Moldavie du 8 au 10 juin 2026 et estime qu'un échange sur place avec les personnes détachées serait opportun. Il s'interroge par ailleurs sur les critères selon lesquels le profil des personnes détachées a été retenu.

Une représentante de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur répond que le profil des personnes détachées est retenu sur la base des besoins exprimés par la mission, en l'occurrence une expertise en cybersécurité. Elle précise qu'un appel à contributions a été transmis aux administrations ministérielles en vue de recueillir des candidatures et qu'il s'agit d'un processus fondé sur le volontariat.

Monsieur le député Marc Goergen (Piraten) souhaite savoir quelles cyberattaques sont encore en cours en Moldavie à la suite de l'ingérence observée lors des élections. Il s'interroge également sur les capacités luxembourgeoises en la matière et souhaite savoir si le détachement d'un expert est envisageable sans entraîner un sous-effectif susceptible de créer une lacune en matière de sécurité au niveau national.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur répond que la faisabilité du détachement doit précisément être évaluée au regard de l'impact de l'incident informatique récent. Elle souligne qu'il n'est pas dans l'intention de priver le Luxembourg d'une personne indispensable et

rappelle que la mission est de courte durée, à savoir trois mois, cette période pouvant éventuellement être réduite davantage.

Elle indique que la Moldavie est pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (ci-après « UE ») et que la propagande anti-européenne se poursuit. Si aucune élection n'est à boycotter dans l'immédiat, les campagnes de désinformation restent néanmoins actives. Elle relève que les négociations d'adhésion moldaves progressent de manière exemplaire, mais que la Moldavie se trouve dans le même groupe que l'Ukraine, ce qui explique pourquoi le processus est actuellement bloqué.

Monsieur le député Marc Goergen (Piraten) s'interroge sur la nature des fonctions que les personnes détachées seraient amenées à exercer dans le cadre de cette mission. Il se demande notamment si celles-ci relèvent davantage de la gestion d'incidents informatiques que de la lutte contre l'ingérence et la désinformation.

Une représentante de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur affirme que le mandat de la mission est axé sur la cybersécurité, mais porte également, de manière plus générale, sur le renforcement des structures institutionnelles, la gestion de crise, la réponse aux catastrophes ainsi que la lutte contre le financement illicite. Elle ajoute que ces tâches rejoignent également celles qu'un policier serait en mesure de remplir.

Monsieur le député Émile Eicher (CSV) estime qu'il est important d'apporter un soutien aux petits pays et relève l'intérêt de pouvoir renforcer les capacités luxembourgeoises dans ce domaine. Il demande si, au regard de l'incident informatique survenu au Luxembourg, l'absence de la personne détachée pendant trois mois peut être compensée par d'autres agents et si celle-ci peut être rappelée en cas de besoin.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur précise que la candidature correspond à un profil dédié au renforcement des capacités de l'équipe de réponse aux urgences informatiques. Elle confirme qu'en cas de besoin urgent au Luxembourg, la personne détachée pourra être rappelée.

La commission se prononce à l'unanimité en faveur d'une participation luxembourgeoise à cette mission.

2. Présentation du bilan des missions civiles européennes avec participation luxembourgeoise

Monsieur le député Gusty Graas (DP) introduit le point sous rubrique.

Une représentante de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur présente un bilan des missions civiles européennes auxquelles le Luxembourg participe. Elle souligne les avantages stratégiques et politiques qu'une telle participation apporte de manière générale, notamment en termes de visibilité du pays et d'amélioration des compétences nationales.

Elle indique que le Luxembourg participe actuellement à trois missions civiles, à savoir la mission d'observation de l'UE en Géorgie (ci-après « EUMM Georgia »), la mission de l'UE en Arménie (ci-après « EUMA Armenia ») et la mission « État de droit » de l'UE au Kosovo (ci-après « EULEX Kosovo »).

S'agissant d'EULEX Kosovo, elle précise que le Luxembourg y est représenté par une fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères. Lancée en 2008, cette mission a pour objectif d'aider les autorités kosovares à établir un système judiciaire impartial et solide ainsi que de soutenir les systèmes policiers et douaniers. Son mandat a été prolongé jusqu'en juin 2027 et elle compte un effectif total de 360 personnes déployées issues de 23 États membres. La représentante relève que le Luxembourg a longtemps été représenté au Kosovo, mais qu'à partir de 2016, cette présence a été interrompue, avant d'être rétablie en novembre 2025 avec le détachement d'une jeune experte professionnelle dans le cadre d'un projet pilote. Elle qualifie cette mission de mission à faible risque.

En ce qui concerne l'EUMA Armenia, la représentante indique que le Luxembourg y est représenté par un policier. Créée en 2023, cette mission a pour objet l'observation du terrain et l'établissement de rapports afin de contribuer au sentiment de sécurité, de promouvoir la confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, d'effectuer des patrouilles aux frontières et de réduire les risques pour la population. Elle dresse un bilan positif de la mission, qui a contribué à la normalisation des relations entre les deux pays. Son mandat court jusqu'en février 2027 et elle compte un effectif total de 210 personnes issues de 25 États membres. Le Luxembourg y est représenté depuis le début de la mission, avec un policier déployé jusqu'en juin 2027.

Quant à l'EUMM Georgia, la représentante indique que le Luxembourg y est représenté par un policier. Cette mission existe depuis 2008, dans le cadre de la mise en place du plan en six points signé à la suite du conflit avec la Russie. Elle poursuit un objectif similaire que la mission en Arménie, à savoir contrer les tensions aux frontières avec les entités séparatistes et assurer la stabilité et la sécurité à long terme pour les populations. La mission compte 311 personnes déployées issues de 25 États membres et son siège se trouve à Tbilissi. La représentante précise que le policier luxembourgeois a exercé la fonction de chef d'équipe adjoint à Gori, en Ossétie du Sud, et qu'il occupe désormais le poste de responsable exécutif au quartier général, un poste stratégique auprès du chef de mission, et ce jusqu'en janvier 2027.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) demande si les personnes détachées exercent leur mission de manière ininterrompue ou si elles ont la possibilité de rentrer au Luxembourg et de bénéficier de congés.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur confirme que les personnes détachées bénéficient de congés et précise qu'un aller-retour en avion tous les six mois est pris en charge par l'État.

3. **Participation du Luxembourg à la mission d'observation électorale de l'OSCE en Arménie (élections parlementaires du 7 juin 2026)**

Monsieur le député Gusty Graas (DP) introduit le point sous rubrique et demande d'emblée si les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan se sont effectivement normalisées.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur confirme que les relations entre les deux pays connaissent une évolution positive. Elle relève qu'une visite effectuée en décembre 2025 dans les deux pays avec les États du Benelux confirme cette tendance favorable. Les intentions relevées par Président des États-Unis Donald Trump en août 2025 sont en cours de concrétisation, des premières livraisons de pétrole et de céréales ayant ainsi pu franchir la frontière.

Elle signale que des élections cruciales se tiendront en juin 2026 en Arménie, qui seront observées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (ci-après « OSCE »). Elle explique que le Luxembourg n'a, jusqu'à présent, que rarement pu participer à de telles missions d'observation au niveau de l'OSCE en raison de la difficulté de concilier les exigences de la loi OMP avec les délais imposés par l'OSCE. En effet, l'OSCE ne communique les modalités pratiques que trois semaines avant le déploiement, ce qui ne permet pas d'adopter un règlement grand-ducal dans les délais impartis., pourtant nécessaire en vertu de la loi OMP. Elle précise que le présent déploiement porte sur deux personnes et n'a pas d'impact budgétaire significatif.

Une représentante de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur souligne la pertinence d'une participation luxembourgeoise en vue de renforcer des procédures démocratiques. Elle précise que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ci-après « ODIHR ») détermine le format de la mission sur la base d'une évaluation préalable des besoins. La mission est d'une durée maximale de dix jours, incluant deux jours d'arrivée et de départ.

Elle indique que le ministère a retenu l'Arménie en raison d'un intérêt politique à y être présent. La mission vise à renforcer la sécurité, à mettre en avant les valeurs européennes et à apporter un soutien accru à un pays partenaire dont la transition démocratique reste fragile, d'autant plus dans le contexte actuel de polarisation et de menaces hybrides. Sur le plan national, elle relève que cette participation permet de gagner en visibilité et de revenir avec de nouvelles compétences. Elle ajoute que les personnes déployées sont formées au préalable aux méthodologies de l'ODIHR afin d'évaluer les élections selon les standards démocratiques internationaux. Elle souligne que les tensions politiques en Arménie sont préoccupantes et qu'il convient d'éviter un scénario similaire à celui observé en Moldavie.

La représentante précise que la mission comprend au total 30 observateurs de long terme (ci-après « LTO ») et 250 observateurs de court terme (ci-après « STO »), dont deux STO luxembourgeois.

Monsieur le député Claude Haagen (LSAP) évoque la collaboration entre l'ODIHR et l'OSCE en ce qui concerne les modalités et les demandes formulées dans le cadre des missions d'observation électorale. Il relève que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (ci-après « APCE ») y est également impliquée. Il fait ensuite part de son expérience en tant que coordinateur spécial pour les élections au Kirghizistan en novembre 2025 et indique qu'un rapport est dressé conjointement par les trois organisations, à savoir l'OSCE, l'ODIHR et l'APCE. Il précise que le rapport définitif relatif au Kirghizistan est attendu dans un délai d'un mois.

Il souligne que les conclusions préliminaires sont présentées devant la presse, laquelle est omniprésente lors de ces missions d'observation. Il remarque la présence notable de médias pro-russes aux conférences de presse, qui sont souvent instrumentalisées à des fins politiques de contestation.

Monsieur le Député Gusty Graas (DP) cherche à savoir comment fonctionne l'appel à candidatures pour les missions d'observation électorale et si celui-ci se fait toujours par voie de presse, comme cela était le cas par le passé.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur précise que les personnes n'ont pas encore été sélectionnées et qu'il s'agit pour le moment de budgétiser la participation et de consulter les commissions parlementaires. Elle ajoute que le ministère souhaite solliciter l'avis du Conseil d'État, relevant que, lors de la dernière demande, un avis défavorable avait été rendu.

Elle indique que la procédure habituelle prévoit un appel à candidatures par voie de presse, mais que le ministère dispose également d'un répertoire de quelque 130 personnes possédant d'une expérience considérable. Ce répertoire est essentiellement utilisé pour le recrutement dans le cadre des missions d'observation électorale de l'UE. Elle précise que, pour ces missions, il ne s'agit pas d'un envoi de la part du Luxembourg. Étant donné que l'UE sélectionne elle-même les candidats, le ministère se limite à faciliter leur participation.

La directrice indique qu'en cas d'avis favorable du Conseil d'État, le ministère reviendrait à l'ancien système de fonctionnement, à savoir une participation plus régulière à de telles missions d'observation électorale. S'agissant de la question budgétaire, elle précise que l'appel à candidatures n'a pas encore été lancé, dans l'attente de l'accord du Conseil d'État. Si celui-ci est obtenu, les missions seraient élargies les années suivantes. De façon anticipative, le ministère a demandé leur budgétisation à partir de 2027, à raison de trois à quatre missions par an.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) s'enquiert des raisons ayant motivé l'avis défavorable rendu par le Conseil d'État lors de la précédente demande.

La directrice des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur indique que le Conseil d'État avait estimé que le cadre spatio-temporel de la mission n'avait pas été suffisamment détaillé.

Monsieur le député Claude Haagen (LSAP) formule une dernière remarque concernant l'enclave arménienne par rapport à l'Azerbaïdjan. Il déconseille le

déploiement des observateurs dans cette zone, étant donné que les bureaux électoraux qui s'y trouvent se situent dans la partie la plus exposée aux incidents.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) remercie les intervenants et clôt la réunion.

4. Divers

Le point ne suscite pas de commentaire.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact